



Maussane les Alpilles, le 17 novembre 2016.

INFORMATION AU PUBLIC

Le **Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles** se réunira en séance publique :

**Mercredi 23 novembre 2016 à 18h**  
**Salle Pierre Emmanuel – Saint Etienne du Grès**

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 02 novembre 2016
3. Décisions du Président
4. Décision modificative n° 2 - Budget Général CCVBA
5. Décision modificative n° 1 – Budget annexe DSP assainissement CCVBA
6. Décision modificative n° 1 – Budget annexe Régie assainissement CCVBA
7. Indemnités de conseil au trésorier (budget annexe Régie assainissement)
8. Création de la régie tourisme – budget annexe, statuts, nomination du Directeur et du Conseil d'exploitation
9. Création du Budget annexe DSP eau CCVBA
10. Création de la régie eau – budget annexe, statuts, nomination du Directeur et du Conseil d'exploitation
11. Modification des statuts de la Régie assainissement
12. Tarifs assainissement collectif sur la Commune de Mouriès 2017-2020
13. Approbation du projet de zonage assainissement de la Commune de Fontvieille
14. Structuration du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – statuts et redevances
15. Mise en place des redevances assainissement pour les usagers utilisant une ressource en eau autre que le réseau public d'eau potable
16. Harmonisation des surtaxes d'assainissement pour les Communes gérées en DSP 2017-2020
17. Mise en place de redevances de contrôle d'assainissement collectif et non collectif en cas de vente des immeubles à usage d'habitation
18. Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour des travaux d'amélioration de la STEP de Mouriès
19. Groupement de commandes CCVBA/Mouriès : attribution du marché d'aménagement des rues d'Aubagne et des Béraud (partie assainissement) – convention de remboursement des frais engagés par la Commune
20. Recomposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
21. Constitution d'une provision pour le financement du compte épargne-temps
22. Questions diverses

Le Président,

Hervé CHERUBINI